

les nouvelles de Chanonat

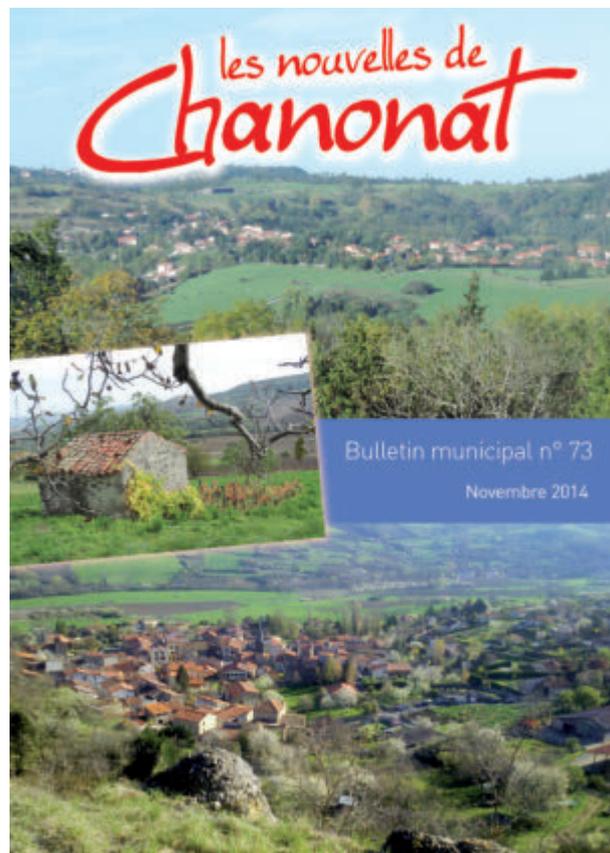


Bulletin municipal n° 73

Novembre 2014

Sommaire

le mot du Maire	1
inauguration mairie le 4 octobre 2014.....	2 à 5
le maire a reçu	6
commission des chemins	7
école	8
comité des fêtes	9
les associations	10-11
les brèves.....	12-13
environnement.....	14-15
un peu d'histoire.....	16



Directeur de publication : Serge CHARLEMAGNE
Réalisation - Impression : Groupe DROUIN - Tél. 04 73 26 44 50
Crédit photos : Michel HUET, Henri BOUNIOL

Le papier utilisé sur cette brochure est issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.



CLERMONT COMMUNAUTE

Clermont Communauté
www.clermont-communauté.net
64, av. de l'Union Soviétique
CLERMONT-FD CEDEX 1
Tél. 04 73 98 35 22
mail : smaneval@agglo-clermont.fr

réduisons Ensemble, les pesticides!

parce que l'Auzon est pollué

le SMVVA a publié le
"Petit guide du jardinier amateur"

Pour plus de renseignements :
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
SMVVA) - www.smvva.fr

Place du 8 mai (1^{er} étage) - 63450 SAINT-SATURNIN
Tél. 04 73 39 04 68 - Fax 04 73 39 36 12
mail : beatrice.malherbe@smvva.fr

le mot

du Maire



L'équipe municipale s'est mise au travail et s'attache, d'une part à gérer au mieux le quotidien et les soucis qui l'accompagnent inévitablement, d'autre part à faire le point sur ce qu'il conviendrait de faire, de mettre en place, de réaliser ou d'organiser dans les mois et les années à venir.

Des travaux sont en cours, notamment rue du Sault Guillaume, pour répondre à des destructions de chaussée dues aux phénomènes pluvieux de plus en plus violents. Des trous (ou nids de poule...) ont été bouchés en attendant des réfections plus pérennes. Des fossés sont creusés, des rases recreusées, etc.

Des projets mineurs, mais tout de même conséquents, vont être entrepris : démolition d'une grange dans le bourg de Chanonat, réfection des toits des absides de l'église de Jussat, réfection du toit de la grange proche de l'ancienne cure qui abrite la bibliothèque et certaines activités associatives,...

Des études vont être menées pour les projets majeurs : aménagements des bourgs et agrandissement de l'école et de la cantine. Les commissions communales vont se pencher sur d'autres projets, certains embryonnaires. Il faudra faire des choix entre tous et tout ne pourra être engagé : marché hebdomadaire saisonnier, jumelage, chemin entre les 3 villages avec parcours de santé et partie patrimoniale, rénovation de la chapelle Notre-Dame de l'Arbre, etc.

Les enfants des écoles sont très actifs et bien présents aux diverses manifestations de la commune. Je suis sensible à la mobilisation des enseignants et aux projets qu'ils mènent pour le plus grand profit des écolières et des écoliers de la commune. Nous avons souhaité que les repas pris à la cantine soient appréciés des enfants. Il semble que l'amélioration est notable par rapport à l'année passée. Merci à Isabelle Dambrun, la cuisinière, qui bénéficie aujourd'hui d'un nouveau et performant matériel pour lequel la commune vient d'investir plus de 18 000 €.

Bien sûr, il nous faudra faire avec les finances de notre commune : nous ne pourrons pas dépenser les recettes qui nous manquent. Et il nous faut économiser là où c'est possible. C'est ce que nous faisons en renégociant certains contrats. Il nous faudra aussi mettre plus d'équité dans la perception des recettes fiscales : pour ce faire, il ne faut en aucun cas augmenter le taux d'imposition qui creuserait les inégalités, mais actualiser les bases afin que chacun participe équitablement aux charges de notre commune.

Lors des vœux 2015 qui auront lieu le samedi 10 janvier 2015, à 11 h, à la salle des loisirs, j'aurai le plaisir de vous présenter les projets envisagés pour les prochaines années. Des réunions publiques seront ensuite organisées, dans chacun des villages, afin de débattre du programme qui aura été présenté le 10 janvier.

A bientôt donc.

Le maire
Serge Charlemagne

Discours de Serge CHARLEMAGNE, maire

*M. le représentant du Préfet,
Madame la députée,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Conseiller général,
Mesdames et Messieurs les maires, chers collègues,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,*

Je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à l'invitation de la municipalité pour cette inauguration qui marque l'aboutissement d'un projet lancé il y a plusieurs années.

Du temps de Charlemagne, on désignait sous le nom de maire (major) une sorte d'intendant qui était chargé de la direction des exploitations, de l'entretien des manses et de la conduite des serfs. Les temps ont bien changé et les serfs sont devenus des citoyens qui élisent leurs dirigeants. Et les habitants, comme les élus et les agents communaux, ont besoin de bâtiments et, en particulier, d'une mairie.

La mairie est un lieu très symbolique de notre République. A son fronton, la devise républicaine, socle de notre société issue des droits de l'Homme : liberté, égalité, fraternité. Une mairie, c'est un bâtiment public essentiel. Celui que nous inaugurons aujourd'hui est délibérément inscrit dans le patrimoine de notre commune.

Mais une mairie, c'est aussi et surtout la maison de tous les administrés qui y trouvent l'accès aux services publics, l'accès aux élus, l'écoute, la chaleur, le conseil, l'information. C'est l'incarnation de la proximité, de la solidarité, l'expression de la cohésion sociale.

La nouvelle mairie est plus fonctionnelle, plus accessible, plus agréable à vivre, plus vaste et plus lumineuse. Elle pourra plus aisément accueillir les diverses commissions. La transformation était nécessaire, elle est réussie.

Je remercie donc la précédente municipalité d'avoir choisi de rénover la mairie plutôt que d'en construire une neuve.

C'était un bon choix pour 3 raisons :

- Le neuf aurait été plus cher,*
- La rénovation a permis la sauvegarde d'un élément du patrimoine de notre commune,*
- Enfin, garder la mairie au centre du village principal me paraît la meilleure formule.*

Le bâtiment, devant lequel nous nous trouvons et que nous inaugurons, est à la mesure de notre commune, connue pour son souci de bien utiliser l'argent public.

246 575 € : c'est le financement qu'a supporté la commune pour un coût total des travaux de 465 000 €. Le reste, 219 425 €, a été financé grâce aux subventions :

- De l'Etat, à travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 105 000 €. Merci M. le Préfet.*
- Du Conseil général pour un montant de 84 425 € pris sur le Fonds d'Intervention communal. Merci M. le Président.*
- Et une subvention exceptionnelle de 30 000 € sur la réserve parlementaire. Merci Monsieur Giscard d'Estaing. Je ne doute pas, Mme la députée, que votre intervention aurait été du même niveau que celle de votre prédécesseur.*



Quelques mots sur ces 3 types de subvention :

- La dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est essentielle pour accompagner les projets de nos collectivités qui ne bénéficient pas des atouts dont bénéficient les communes urbaines. Dans un contexte de réduction des déficits, il serait tout à fait préjudiciable que cette dotation soit réduite.
- L'aide du Conseil général à travers le FIC (Fonds d'Intervention Communal) est sans nul doute une disposition particulièrement appréciée des communes du Puy-de-Dôme qui fait du département un acteur essentiel dans l'équipement de notre territoire. Le département est un acteur proche des communes et Jean-Yves Gouttebel, son Président, contribue largement à favoriser cette proximité.
- Quant à la subvention directement liée aux parlementaires, c'est une aide appréciable dont l'octroi, à l'évidence, n'est pas lié aux affinités politiques réelles ou supposées, mais à la qualité du projet.

Sans des subventions conséquentes, nos communes auraient bien du mal à financer aujourd'hui leurs investissements futurs.

Commune à vocation semi-agricole et suburbaine, avec des infrastructures modestes, Chanonat ne peut pas faire seule.

Merci donc à tous ceux qui ont permis la réalisation de notre maison commune. En particulier, bien entendu à l'équipe municipale précédente, à qui nous devons ce projet.

C'est la raison pour laquelle je vais laisser la parole à Jean-Pierre Pezant, mon prédécesseur, et à Serge Proust, son premier adjoint.

Merci à tous. Que cette mairie demeure longtemps le symbole de la démocratie, lieu de paix et de cohésion entre tous les administrés. Merci.



Discours de Jean-Pierre PEZANT, ancien maire

Cette mairie rénovée, que nous inaugurons aujourd'hui, n'a pas toujours été un bien public, ce remarquable bâtiment fut construit au milieu du XIX^e siècle par la famille MARTIN-LATOUR, cette famille possédait des biens dans plusieurs communes du département et avait sa résidence à Beaumont

Cette demeure n'a jamais été véritablement habitée, néanmoins elle fut occupée, après la 2^{ème} guerre mondiale par des soldats malgaches, chargés de construire l'école des cadres de l'armée Française voulue par le Maréchal de Tassigny. Cette école, près du village d'Opme commune de Romagnat, est devenue l'EREA de Lattre de Tassigny.

Après cette occupation toute provisoire, cette bâtisse fut peu à peu abandonnée, ses abords envahis par la végétation servaient de terrain de jeux aux enfants de la commune dont je faisais partie à cette époque.

En 1969, Jean Baptiste MARTIN, Maire de Chanonat de 1962 à 1973, réussit à convaincre la famille Martin Latour de vendre cette propriété à la commune de Chanonat, cette vente était assortie de deux parcelles supplémentaires, l'une route d'Opme où fut construite la salle des fêtes, l'autre route de Varennes qui accueille aujourd'hui les courts de tennis.

C'est donc après travaux que la mairie de Chanonat est installée ici au début des années 70.

Après une quarantaine d'années de bons et loyaux services, il fallait bien moderniser et mettre aux normes ce lieu public afin qu'il réponde aux exigences actuelles, de fonctionnalité, de sécurité et de bon accueil pour les 1650 habitants de notre belle commune.

Je ne pourrai conclure sans apporter mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont participé à la réussite de ce projet.

Tout d'abord aux représentants des institutions qui, par leurs aides financières, nous ont apporté leurs soutiens,

- *Mr Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture pour l'aide de l'Etat,*
- *Mr Jean Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Général par votre aide précieuse, par la considération que vous nous portez, et par l'exemplarité de la gestion de ce département, vous nous témoignez de l'attachement qui est le vôtre pour notre territoire,*
- *Mr Louis GISCARD d'ESTAING, qui a aussi largement contribué à cette réussite, l'aide conséquente que vous nous avez accordée a été précieuse pour finaliser ce projet.*

Un grand merci également à tous les élus de Chanonat qui nous ont accompagnés dans toutes les circonstances.

Un merci tout particulier à Serge PROUST, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux, il a piloté avec succès cette opération depuis le montage des dossiers jusqu'au suivi régulier des travaux.

Merci aussi à Jacques ROBIN, Adjoint aux finances, qui par sa gestion rigoureuse et exemplaire a permis cette réalisation sans endettement supplémentaire de notre commune.

Cet équipement moderne apportera j'en suis persuadé, satisfaction et confort à tous les habitants de cette commune.

Je vous remercie.

Discours de Serge PROUST, maire adjoint chargé de l'urbanisme

Mesdames, Messieurs, bonjour à tous,

Je ne reviendrai pas sur l'historique et sur notre décision de réhabiliter ce bâtiment plutôt que d'en construire un neuf. Sujets que Jean-Pierre et Serge vous ont présentés auparavant.

Tout d'abord, je voudrai remercier Jean-Pierre de m'avoir fait confiance pour mener à bien ce projet.

Plusieurs années se sont écoulées avant d'en arriver à ce résultat. La phase travaux proprement dite représente un tiers de ce temps. Les deux autres tiers ont été occupés :

- *à l'élaboration du cahier des charges et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,*
- *au choix de l'architecte, Mr BOGACZ en l'occurrence et de son adjointe Mme SERVAIRE que je remercie au passage pour la bonne cohésion de nos rapports durant toute cette période,*
- *à la réalisation de diagnostics divers, (amiante, plomb, etc.),*
- *à l'exécution des plans,*
- *et enfin au choix des différentes entreprises, (14 au total).*

Merci aux personnes qui m'ont épaulé durant cette période : de la décision prise au tout début de la rénovation de ce bâtiment, à aujourd'hui jour de l'inauguration. Je pense aux membres des commissions « travaux et finances » de la dernière mandature.

Ces deux commissions se sont attachées à rechercher l'investissement idéal en rapport avec l'évolution de la population Chanonatoise et l'avenir que nous réserve le devenir de notre entité communale. Les investissements ont été faits en connaissance de ces deux critères. L'emprunt contracté (170 000 €) représente la moitié de l'autofinancement, d'où une recherche permanente de ne pas endetter la commune.

Un grand merci à Daniel THOMAS présent tout les lundis matin aux réunions de chantier et avec qui nous avons dû faire des choix aux pieds levés pour ne pas retarder le déroulement des travaux.

Merci également à une nouvelle élue qui s'est beaucoup investie depuis mars 2014 en participant aux réunions de chantier les lundis matin, je veux parler de Marie-Odile SALLE.

En tant qu'artiste, elle a apporté son expérience aux choix de la signalétique et de son emplacement en façade. Nous lui devons aussi cet œuvre ici même, gravée sur de la pierre marbrée, représentant la devise de la République française « Liberté Egalité Fraternité » et le mot « mairie ».

Enfin mes derniers remerciements iront à des personnes, à qui nous devons le résultat de l'aspect intérieur. Leurs choix nous ont été précieux dans les couleurs des peintures, du carrelage, de la faïence, des sols souples, des placards, etc..., je veux parler de Claude, Dominique et Géraldine, les secrétaires de mairie.

Je n'oublierai pas les services techniques qui eux aussi ont été mobilisés en fonction des aléas rencontrés.

Je vous remercie.





- **Vincent CASSAGNE**, président du club de football de Chanonat
- **Jean-Pierre COURTET**, délégué régional de la Fondation du Patrimoine chargé des forts villageois d'Auvergne
- **Michel MIOLANE**, directeur général des routes et de la mobilité au Conseil Général du Puy-de-Dôme et **Thierry TIXIER**, responsable des routes sur notre secteur
- **de nombreux habitants de la commune** pour évoquer leurs demandes et répondre à leurs questions.

Site Internet de la mairie

Au sein de la commission communication, 3 priorités ont été définies à court terme :

• Dans un premier temps, la mise à jour du contenu du site internet de la commune www.chanonat.fr : c'est un travail assez long et méticuleux, chaque page doit être revue et toutes les informations actualisées ; ce travail est effectué par plusieurs membres de la commission « Communication », avec l'aide active des deux secrétaires de mairie, Géraldine et Dominique.

• En parallèle, la commission a entrepris la refonte complète du site en revoyant son architecture, pour le rendre plus moderne et plus attrayant, mais surtout plus complet et plus pratique. Nous prévoyons ainsi d'y ajouter certaines fonctionnalités nouvelles comme par exemple, un planning pour les locations des salles des trois bourgs, un flux RSS en cas d'annonce urgente (épisode neigeux, etc...), l'envoi automatique d'une newsletter, etc.

Pour cela, la commission a commencé à regarder de bons exemples de sites internet d'autres communes et à étudier les diverses propositions de plusieurs prestataires sollicités pouvant proposer des solutions simples et économiques. L'objectif, à l'arrivée, est de bâtir un site plus fonctionnel et plus agréable, incorporant tous les renseignements nécessaires au bon fonctionnement de la commune, et ce, sur la base de l'existant pour minimiser le coût.

• Enfin, dernier chantier, nous souhaitons **développer la communication** par voie électronique et pouvoir profiter des fonctionnalités du futur site internet en communiquant les informations pertinentes par courrier électronique. Pour ce faire, nous allons proposer à tous les citoyens qui le souhaitent de nous communiquer leur adresse électronique et de nous dire s'ils souhaitent recevoir à l'avenir le bulletin **municipal** et autres nouvelles par cette voie. Cela permettra de réduire considérablement les frais d'impression, avec une économie non négligeable pour le budget de la commune et un impact environnemental réel, puisque participant à réduire le volumes de déchets à recycler. Bien entendu, nous continuerons d'imprimer et de distribuer un exemplaire papier pour ceux de nos citoyens qui le souhaitent et qui n'ont pas internet, nous ne les oublions pas.

La commission « communication »

Aux habitants de Varennes

Lors de la réunion publique du 18 mars dernier, qui s'est tenue dans la salle du Pitchou à Varennes, les nuisances occasionnées par la circulation sur la route départementale qui traverse le village ont été largement évoquées.

Je vous propose d'échanger avec vous sur ce point lors d'une réunion à la salle communale du Pitchou, **le 26 novembre à 18h30**.

A cette occasion, je vous présenterai les solutions envisagées pour améliorer la situation actuelle.

Le maire reçoit les habitants de la commune le lundi de 14h à 20h sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.



Compte rendu de la réunion du 30 mai 2014

Nous avons commencé par une présentation des élus et des remerciements à l'ensemble des participants, puis nous avons effectué un tour de table afin de faire connaissance.

Un petit rappel du but de la commission a été expliqué : énumérer l'ensemble des besoins pour l'entretien des chemins pour remonter l'information à l'ensemble des élus afin que le Conseil Municipal étudie ces demandes et fera des choix selon les priorités.

Un bref rappel des propositions, qui ont été faites par les deux listes, a été énuméré afin de fixer notre ligne de travail (cadre de vie, respect de l'environnement, écologie, création d'un chemin pédestre entre les trois villages...).

Ensuite un état des lieux a été effectué sur les chemins de la commune et nous avons listé les différentes actions qui ont été prévues par l'ancien Conseil Municipal (voir pièce jointe de la réunion du service technique du 28 février 2014).

Une proposition des élus afin d'organiser deux réunions par an, une au début du printemps pour lister les travaux d'été et une en automne pour faire le point et énumérer les travaux d'hiver, a été approuvée par l'ensemble des participants.

Une brève intervention de M. A. BILLAUDET pour nous faire un petit topo des travaux effectués précédemment et notamment le repérage de certains chemins de la commune à l'aide de *google earth* (photo satellite).

Ensuite nous avons eu un tour de table et un débat pour lister les différentes demandes :

- Quel budget prévoit le Conseil Municipal pour l'entretien des chemins dans les années futures ?
- Faire une étude et une réflexion pour faire l'entretien des chemins par la Com Com ou autres, afin d'avoir des informations.
- Continuer les travaux de M. BILLAUDET afin de géolocaliser l'ensemble des chemins de la commune par le biais de *google earth*. Nous allons nous rapprocher de la Com Com ou réseau de randonneur pour demander si ces travaux existent déjà ou on pourrait prendre un stagiaire pour finaliser ces travaux.
- Certaines personnes de la commission voudraient participer aux différentes études de travaux des chemins (pose de revers d'eau, évacuation d'eau...).
- Demande de mise à disposition de matériaux (concassé) pour que certains propriétaires puissent combler des trous dans les chemins communaux avec un encadrement de la commune.

- Demande de faire une campagne de débroussaillage différente. Faire de l'élagage et du débroussaillage en hiver et ensuite faire la campagne d'épareuse en fin de printemps ou en début d'été.

- Est-il possible de faire tous les travaux d'un chemin et de les finaliser ?

- Plaintes de certaines personnes sur la profondeur des évacuations d'eau.

- Possibilité de se rapprocher avec des associations et notamment haies du Puy de Dôme afin de replanter des haies dans notre commune ?

- Avons-nous une réglementation particulière sur les chemins de la commune puisque nous faisons partie du Parc des Volcans ? Circulation des véhicules ? Mais aussi une signalisation ?

- Plainte de promeneurs de Varennes à cause des chiens de M. VIGINIOL qui bloquent parfois le passage.

- Nous avons eu des questions sur l'encadrement du personnel technique, leur qualification et l'utilisation des véhicules communaux. Est-ce le rôle de la commission ?

- Proposition de créer un chemin pédestre entre les trois villages de la commune.

Nous avons décidé, avant de nous quitter, de travailler en trois zones et de nous répartir sur ces différentes :

- **Zone Varennes et Chagourdat** : A. BILLAUDET et S. GIRARD

- **Zone Jussat** : F. SAVIGNY, E. DAUCHER, J. BRUNHES

- **Zone Chanonat** : M. PEZANT, A.-M. BONJEAN, R. BONJEAN, M. COEUR, M.-O. SALLE, G. GAUTHIER, D. GIRAULT, X. BERNARD.

Merci à l'ensemble des participants et je voudrais vous proposer une rencontre sur le terrain dans le mois de septembre (date à définir) afin que nous puissions, lors d'une randonnée pédestre, nous faire une idée de l'état de nos chemins, mais aussi à réfléchir comment réunir nos habitants sur nos chemins communaux (organisation d'une randonnée ou autres...). Bien entendu, toutes les bonnes volontés seront la bienvenue et ensuite cette rencontre se finira autour d'un verre et je reste à votre disposition pour informations complémentaires.

Xavier BERNARD

Nouvelles de l'école maternelle Gérard Rives

Les enfants ont découvert ou retrouvé l'école et les camarades de l'an dernier. Certains ont un peu pleuré mais la rentrée s'est bien passée ! La cour est recouverte de goudron, et le tapis au pied du toboggan est également tout neuf. Ils ont même assisté à la mise en place de ce nouveau revêtement .



Cette année, Mme RAYSSIGUIER a 26 élèves de petite section et moyenne section dans sa classe. Elle est aidée de Rose-Marie.

La directrice, Mme TOURNADRE, a 27 élèves de moyenne section et grande section. Elle est aidée de Béatrice.

Les horaires de la fin d'après-midi ont été modifiés : l'école se termine à 15h45. A la suite, la commune propose des Temps d'Activités Périscolaires encadrés par les ATSEM, dans les locaux de l'école jusqu'à 16h30.



Les deux classes fréquentent une fois par mois la bibliothèque municipale et empruntent des albums. La bibliothécaire bénévole leur raconte toujours une histoire de façon théâtralisée ou avec un raconte-tapis .

Le chorégraphe Thierry LAFONT est intervenu six fois au mois de septembre pour animer des ateliers autour de la danse contemporaine. C'est la troisième année consécutive, et les enseignantes sentent vraiment les progrès, les réinvestissements et la création corporelle pour les plus grands. Tous les enfants ont pu le voir danser lors de son spectacle « Mes contemporains » à la salle des fêtes.

Le premier thème commun, les Gaulois, va débiter par une sortie à Clermont au musée Bargoin et au musée d'Art Roger Quilliot. Les deux classes seront ensuite mélangées pour travailler le côté scientifique, historique, esthétique, créatif... Elles iront aussi au musée de la Céramique à Lezoux.

Les deux classes sont également inscrites au projet sur l'environnement avec le Syndicat Mixte Des Vallées de la Veyre et de l'Auzon. Elles auront droit aux interventions d'une animatrice professionnelle.

**Pour tout renseignement,
vous pouvez joindre la directrice
au 04 73 78 26 98.**



Le Comité des fêtes s'exprime :

« Après 5 années d'exercice au cours desquelles nous avons eu le plaisir d'organiser : vide grenier, repas dansant de la Saint Valentin, soirée karaoké, concours de Belote, et tout autant de plaisir à venir en soutien à l'association Rêves (Journée Motos) et à la Fête Patronale (avec un Bal des Conscrits en Septembre 2011), le comité des fêtes de la commune de Chanonat tel qu'il est actuellement constitué a décidé de ne pas continuer l'aventure.

Nous pensons en effet que comme dans toute organisation, il faut du renouveau, tant au niveau des idées de manifestations qu'au niveau des personnes chargées de les suggérer. Sachez néanmoins que nous avons été très heureuses de vivre tous ces moments avec vous.

Il nous semble cependant important, voire primordial, que tout cela continue à vivre, pour le bien-être et la cohésion de tous. Nous sommes donc persuadées que du sang neuf viendra insuffler de nouvelles idées, que de beaux et grands projets vont voir le jour et que le comité des fêtes a encore de belles années devant lui !

C'est la raison pour laquelle nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 novembre 2014 à 9h30 à la maison des associations pour organiser une assemblée générale et ainsi permettre à ceux et celles que cela intéresse de reprendre le flambeau.

Nous comptons sur vous, les 3 villages aussi ! »

**Annie KHALED, Sandrine MARACHELLI,
Sandrine CHEVRIER et Sophie BOUVIER**

Le rôle du Comité des fêtes est essentiel pour l'organisation de manifestations sur notre commune. J'invite chacune et chacun à venir le rejoindre en participant à la réunion du 29 novembre.

Le Comité des fêtes pourrait aussi être la base du futur Comité de jumelage en étant renforcé par les représentants des associations et toute personne de la commune souhaitant s'investir dans le projet de jumelage.

Je compte sur vous !

Le maire

Fête du village

La fête de Chanonat a eu lieu les 27 et 28 septembre 2014.

Le samedi, la retraite aux flambeaux (et en fanfare !) a été suivie par un nombreux public. Les cracheurs de feu ont fait le spectacle, encouragés par la banda. Un « pot aux habitants » a permis d'échanger avant le concert de jazz à la salle des loisirs. Le dimanche, l'animation pour les enfants a pu se dérouler l'après-midi dans une excellente ambiance.



Tennis Club de la Monne

Le TENNIS CLUB de la MONNE vous propose la pratique du tennis de 5 à 77 ans.

Il existe plusieurs formules d'adhésion du tennis loisirs au tennis compétition.

Le prix de la carte d'adhésion varie :

- individuel adulte 102 euros pour l'année,
- famille 135 euros,
- individuel jeune inscrit à l'école de tennis 41 euros.

L'école de Tennis est encadrée par un enseignant, Philippe ROGER-BERUBET, titulaire du brevet d'état accompagné d'éducateurs.

Des leçons pour jeunes et adolescents sont proposées pour tous les niveaux sur Saint-Amant et Saint-Saturnin :

- Mini tennis : 1 heure par semaine (5/6 ans)
- Ecole de tennis : 1 heure par semaine (7 à 14 ans, débutant et confirmé)
- Club junior : 1,5 heure par semaine (niveau compétition)
- Adultes : des cours collectifs (4 personnes) sont proposés le soir de 18h à 21h et le samedi après-midi. Les groupes sont faits en fonction des niveaux.

Le club regroupe aujourd'hui 180 adhérents. Les joueurs peuvent s'entraîner sur les 6 terrains mis à disposition :

- 2 terrains en gazon à Saint-Saturnin,
- 2 terrains en béton poreux à Saint-Amant Tallende,
- 2 terrains en gazon à Chanonat.

Le club participe à toutes les compétitions proposées par le comité du puy de Dôme et la Ligue d'Auvergne :

- Championnat vétérans de septembre à décembre catégorie + de 35, + de 45 et + de 55 ans hommes et dames.
- Championnat jeunes 9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans ; 15/16 ans et 17/18 ans garçons et filles en 17/18 ans.
- Championnat de printemps 6 équipes hommes et 3 équipes dames au niveau départemental, pré régional et régional voire championnat de France la saison dernière.

4 tournois sont organisés dans l'année :

- tournoi jeunes en septembre (90 joueurs)
- tournoi interne en janvier (70 joueurs)
- tournoi open en juin (200 joueurs)
- tournoi de double en août (100 joueurs).

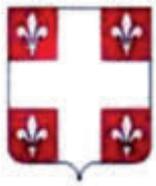
En parallèle des animations (TEP, sortie ski, repas des équipes, concert, sortie bowling et autres animations sont réalisées dans l'année).

A compter du mois d'octobre, le club souhaite proposer des leçons sur les terrains de Chanonat. En fonction des demandes, nous organiserons les horaires. Possible en soirée à partir de 17h30. Il y a déjà 2 personnes inscrites qui attendent des partenaires. (4 personnes minimum pour un groupe).

Pour tout renseignement merci de contacter :

- Anne Monique SIMONIN 06 76 90 24 41 (Présidente) ampsimonin@orange.fr
- Philippe ROGER BERUBET 06 99 52 66 01 (Enseignant) philippeberubet@yahoo.fr





Union sportive des Jeunes Chanonnais

**Depuis 1 an, le Football de Chanonat
"Union Sportive des Jeunes Chanonnais" est reparti.**



Pour l'année 2013-2014, nous avons engagé 2 équipes : U6-U7 et U8-U9. La saison s'est bien passée dans la joie et la bonne humeur. Pour mettre un terme à cette belle saison 2013-2014, nous avons organisé la Fête du Foot de Chanonat, le samedi 21 juin 2014 au stade de football de Chanonat, où parents et enfants se sont rencontrés dans des jeux de matchs... un moment très convivial suivi par l'assemblée générale.

Pour cette année 2014-2015, le club enregistre des petits nouveaux et une catégorie de plus : U6-U7 ; U8-U9 ; U10-U11. Suite à ce "plein essor", le club est à la recherche d'un éducateur ou éducatrice pour aider nos deux éducateurs actuels à mieux encadrer notre école de foot qui connaît donc un grand succès. La tranche horaire est de 14h30 à 16h30 tous les mercredis. Pour toute personne intéressée, vous pouvez contacter Vincent CASSAGNE au 04 73 34 17 59. Merci.

Nouveau : la lutte propose une nouvelle activité...

Depuis quelques semaines, le club de lutte de Chanonat a mis en route une activité gymnastique, chaque jeudi, de 19h à 20h30, au Mille club.
Inscriptions sur place ou auprès d'Eric TUR, président du club, au 07 82 35 99 89.



Association des donneurs de sang du secteur de Chanonat

Nos deux dernières collectes ont permis de réunir **37** donneurs (dont aucun nouveau). Ce chiffre reste faible et inquiétant car des risques de suppressions de collectes sont imminents. Saulzet Le Froid est malheureusement touché après Le Vernet. Il ne faudrait pas que nous entrions dans ce critère sachant que plusieurs fois nous avons atteint et dépassé les 50 dons ! L'EFS veut privilégier les sites fixes et diminuer les collectes de moins de **30** donneurs et envisage dans un avenir proche de supprimer également les collectes de moins de **50** dons.... Aussi nous faisons appel à la jeune population (moins de 20 ans) qui selon l'INSEE voit une diminution de ses donneurs mais également les 20/64 ans. Par contre une augmentation des plus de 65 ans est significative.

L'EFS nous communique également un besoin de plasma. Les prélèvements se font en site fixe et sur rendez-vous. N'hésitez pas à soutenir notre démarche en diffusant ces messages et en venant nombreux.

Rappel des membres de l'association chanonnatoise :

- Varennes : Marie-Paule ROBIN et Agnès THOMAS.
- Chanonat : Joëlle et Gilles BAILLON, Jean-Pierre COULY, Hélène DELAIGUE, Jean-Paul PHILIPPON.
- Jussat : Annie FAVIER et Martine PROUST.

Les prochaines collectes sont les suivantes :

- St-Saturnin le jeudi 30 octobre à la Grange de Mai de 16h30 à 19h30
- Chanonat le mardi 16 décembre à la salle des loisirs de 16h30 à 19h30
- Tallende le vendredi 26 décembre à la salle des Fêtes de 16h30 à 19h30

Bureau de l'ADSB : Anne-Marie SALOMEZ (présidente), Murielle ALAMARGUY (vice-présidente), Alain EYMARD (secrétaire), Martine PROUST (secrétaire-adjointe), Sabine EGRON (trésorière), Odile EYMARD (trésorière-adjointe).

Horaire d'ouverture du secrétariat de mairie

Le matin :
tous les jours ouvrables
de 8h45 à 12h30

L'après-midi :
les lundis et vendredis
de 14h à 17h
le mercredi de 14h à 16h30

Tél. 04 73 79 41 05
Fax. 04 73 87 54 17
mairie-chanonat@wanadoo.fr

Recensement

L'INSEE organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles, le parc des logements, les déplacements quotidiens... Le recensement de la population de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Afin de réaliser cette opération, la commune recrute 4 agents recenseurs.

Si vous êtes intéressé, veuillez nous faire parvenir votre candidature avant le 30 novembre 2014.

Quelques règles de bon voisinage

En règle générale, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif. Ce sont par exemple les émissions sonores produites par les deux roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement, les tirs de pétards, les postes de radios des véhicules, les dispositifs d'alarme non conformes...

Les occupants des locaux d'habitations doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant de téléviseurs, chaînes HIFI, radios, instruments de musique... et par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage, effectués par les particuliers, (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent se faire que : du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 9h à 12h.

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h à 7h les jours ouvrables.

Toutes les personnes utilisant, dans le cadre de leurs activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent interrompre ces

travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Les locataires des salles communales doivent prendre toutes les mesures pour que les bruits émanant des locaux ne soient à aucun moment gênants pour le voisinage ; cela concerne notamment la sortie de ces salles.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins. Les bruits émis par ces animaux ne devront être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Tous ces règlements ne doivent pas exclure un minimum de tolérance et de bon sens.

Etat-Civil

Naissances :

MOUSSIER Gaël, Chanonat, le 15 avril
PATRIE Ely, Chanonat, le 12 mai
BONNEDOUCHE Lorie, Chanonat, le 18 mai
BUISSON Aurel, Chanonat, le 21 mai
BUISSON Jules, Chanonat, le 21 mai
DA COSTA Ugo, Chanonat, le 22 juin
FJAGESUND Marius, Jussat, le 27 juin
LACOUTURE Matéis, Chanonat, le 13 août

Décès :

Pierre CHARVOIN, Chanonat, le 29 juin
Régine LACOMBE épouse SERRE, Jussat, le 8 septembre
René BATISSE, Chanonat, le 16 septembre
Jean MOLIMARD, Chanonat, le 21 octobre

Mariages :

LAURENT Sébastien et KUSSLER Aurélia, Chanonat, 24 mai
PORTEFAIX Loïc et CELLIER Nelly, Chanonat, le 5 juillet
SALOME Albert et MANSO DAS NEVES Elisabeth

Exposition de Corinne RICHARDS et Bertrand MAURICE

La Chapelle Notre-Dame-de-l'Arbre à Chanonat accueille les couleurs de Corinne RICHARDS (Fleurescence) et de Bertrand MAURICE (Vives et artificielles).

Le travail de Corinne RICHARDS est une recherche sur l'ultra violet, une partie du spectre lumineux invisible à l'œil nu. Avec une technique qu'elle maîtrise après de longues recherches, elle nous offre des couleurs habituellement invisibles dans des compositions soignées.

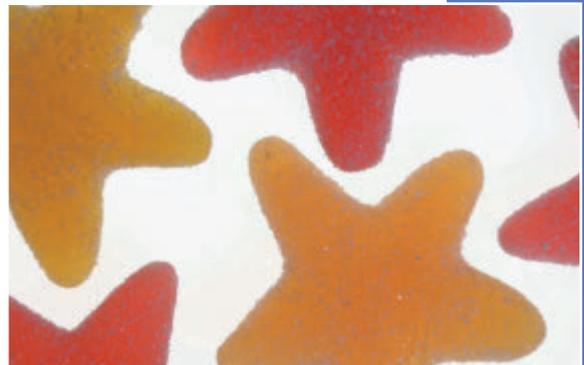
Mon travail est une recherche en studio sur l'équilibre des lumières afin de rendre presque artificiels par une sublimation des couleurs de simples bonbons. Le tirage sur plaque l'aluminium permet de remplacer les blancs par de la matière, ce qui renforce l'artificialité de l'image.

Ces expositions s'inscrivent dans le cadre du festival le Off de Nicéphore (<http://www.leoffdenicephore.net/>) qui se déroule en parallèle au festival Nicéphore +.



▲ Corinne RICHARDS

▼ Bertrand MAURICE



"Voir et entendre 14 -18"

Bien des documentaires ont retracé et commentent encore ce centenaire de la grande guerre.

Alors pourquoi pas une exposition dans notre commune, avec un regard plus attentif sur les œuvres : dessins, peintures, photos, cartes postales, caricatures produits pendant ces quatre années de guerre, et une écoute de musiques et chants créés pour encourager soldats et population et galvaniser les énergies ou applanir les souffrances...

Autant d'évocations visuelles et sonores proposées au cours de cette exposition présentée dans "La Voûte Jussatoise" du 11 novembre au 16 novembre à Jussat, place de l'église.

Inauguration à l'issue de la commémoration le 11 novembre au monument.

Pour tout renseignement ou prêt de documents :
Michel Favier - 04 73 79 42 58

Numéros Utiles

Sécurité Sociale 3646
Gendarmerie St-Amand-Tde 04 73 39 30 18

Lyonnaise des Eaux
Service Client 0 977 40 84 08
Urgence 0 977 40 11 35

Electricité - ERDF 0 972 67 50 63
Gaz - GRDF 0 800 47 33 33

Ecoles

Maternelle 04 73 78 26 98
Primaire Chanonat 04 73 87 52 88
Primaire Jussat 04 73 87 58 04
Restaurant scolaire 04 73 87 54 65

Portage de repas à domicile

Intercommunalité 04 73 39 61 50

« Sorcière ! Sorcière ! Prends garde à ton derrière ! »

La semaine « théâtre » a connu son succès habituel : 12 « stagiaires », pour certains des habitués, ont préparé durant toute la semaine des scénettes qu'ils ont joué devant un public nombreux, le vendredi 24 octobre, à la salle des loisirs.



Ces prospectus publicitaires qui inondent nos boîtes aux lettres

L'UFC-Que choisir a publié en juin dernier, une étude quantifiant le volume de cette pollution publicitaire aux coûts écologiques et économiques loin d'être négligeables.

Au cours du mois d'avril dernier, 750 bénévoles répartis dans 59 départements ont comptabilisé le nombre de publicités reçues dans leurs boîtes aux lettres. Un tiers d'entre eux avait au préalable apposé un autocollant "Stop pub" sur leur boîte aux lettres.

Résultat : les ménages n'ayant pas d'autocollant ont reçu en moyenne 72 prospectus dans le mois, soit 2,7 kilos par boîte aux lettres. Les foyers équipés de "Stop pub" ont, eux, récolté seulement 12 prospectus (371 grammes). Le constat est sans appel selon L'UFC-Que choisir : si quelques distributeurs ne le respectent pas, l'autocollant "Stop pub" a malgré tout permis de réduire la pollution publicitaire de 83 % en volume et 86 % en poids.

Le problème, c'est la faible diffusion de cet autocollant : moins de 10 % des ménages en sont équipés alors que cette campagne a été lancée il y a 10 ans. Par conséquent, on estime qu'entre 750 000 et 800 000 tonnes sont toujours distribués chaque année sur l'ensemble du territoire français.

Au-delà de la gêne occasionnée, cette pollution a un coût économique et écologique. Les annonceurs français dépensent non seulement 2,9 milliards d'euros chaque année en prospectus publicitaires, coût répercuté sur les prix de vente, mais une fois jetés, les prospectus publicitaires occasionnent également un coût pour être traités. Si les annonceurs financent, dans le cadre du principe pollueur-payeur, le traitement de leurs déchets, les ménages sont aussi mis à contribution, à hauteur de 230 millions d'euros par an pour les papiers, via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Sur une commune comme Chanonat, cela peut représenter jusqu'à 2 000 euros par an.

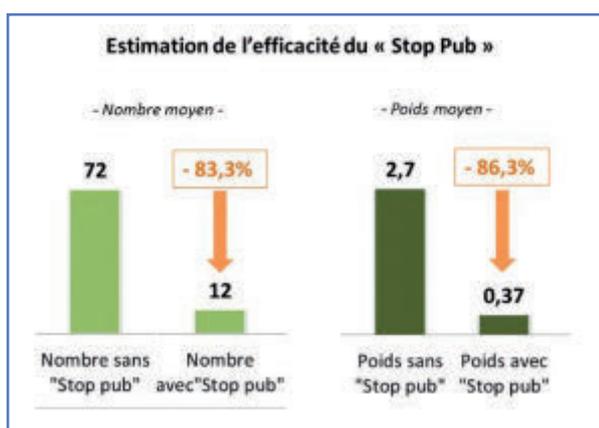
Enfin, la pollution est également environnementale : comme seul 50 % du papier est recyclé en France, c'est la moitié des 800 000 tonnes annuelles de prospectus publicitaires qui est gaspillée !

L'objectif de l'autocollant Stop Pub n'est pas de supprimer la publicité mais de faire en sorte que ceux qui ne souhaitent pas recevoir de prospectus n'en reçoivent plus, évitant ainsi le gaspillage que constitue leur élimination immédiate sans la moindre consultation.

Pour nos concitoyens intéressés par la démarche, l'autocollant peut être téléchargé en ligne sur le site du ministère de l'environnement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Stop-pub-moins-de-prospectus-dans.html>

ou commandé sur les sites <http://www.stoppub.fr/> ou <http://preventiondechets.fne.asso.fr/>



Ensemble, réduisons les pesticides En route vers le zéro phyto

La commune de Chanonat s'engage dans la préservation de la santé humaine et la protection de la ressource en eau en poursuivant le travail engagé par le précédent conseil municipal.

Une Charte d'entretien des espaces publics a été signée en 2013 en collaboration avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (S.M.V.V.A.) et la FREDON Auvergne, expert régional sur le thème de l'eau et les pesticides, afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques d'entretien des espaces publics.

La commune s'est engagée à atteindre le niveau 2 de la Charte dont les termes de cet engagement nécessitent de réaliser un pan d'entretien des espaces publics.

Ce plan d'entretien évolutif fait l'inventaire des pratiques de la commune, définit des objectifs d'entretien, classe les zones à entretenir selon les risques et propose des choix de méthodes d'entretien. Un suivi des pratiques et leur évolution est mis en place et, enfin, un bilan annuel doit être élaboré.

Pour réaliser ce plan d'entretien, la commune a été accompagnée par le S.M.V.V.A. dans le cadre du « contrat territorial Auzon » qui définit un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, la commune de Chanonat ne désherbe plus chimiquement sur les zones à risques pour l'eau identifiées sur le plan d'entretien des espaces communaux.

L'équipe technique en charge de l'entretien des espaces communaux met en œuvre des techniques alternatives au désherbage chimique. Elle a dû, par ailleurs, se former et obtenir un certificat individuel « Certiphyto » rendu obligatoire pour tout utilisateur de produits phytosanitaires.

Les personnes habilitées sur notre commune à utiliser ces produits continuent de se former en participant à des journées d'informations spécialisées.

Tout le monde est concerné, les collectivités, les agriculteurs et les jardiniers amateurs.

Le S.M.V.V.A. organise régulièrement des actions de sensibilisation à destination de ces différents publics.

A noter : 4 classes de Chanonat profiteront sur cette année scolaire 2014/2015 des journées de sensibilisation dispensées par le SMVVA dans le cadre de leurs programmes scolaires. Il s'agit des classes de CP/CE1, CE1/CE2, MS/GS et PS/MS.

INFOS UTILES :

- **Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Auvergne**
Site de Marmilhat - Avenue de Thiers - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 14 63 - Fax 04 73 42 16 61 - www.entretien-espaces-publics.fr
- **Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)**
Place du 8 mai (1^{er} étage) - 63450 St-SATURNIN
Tél. 04 73 39 04 68 - Fax 04 73 39 36 12
- **Les jardineries ont elles aussi une charte d'entretien :**
www.phyteauvergne.fr



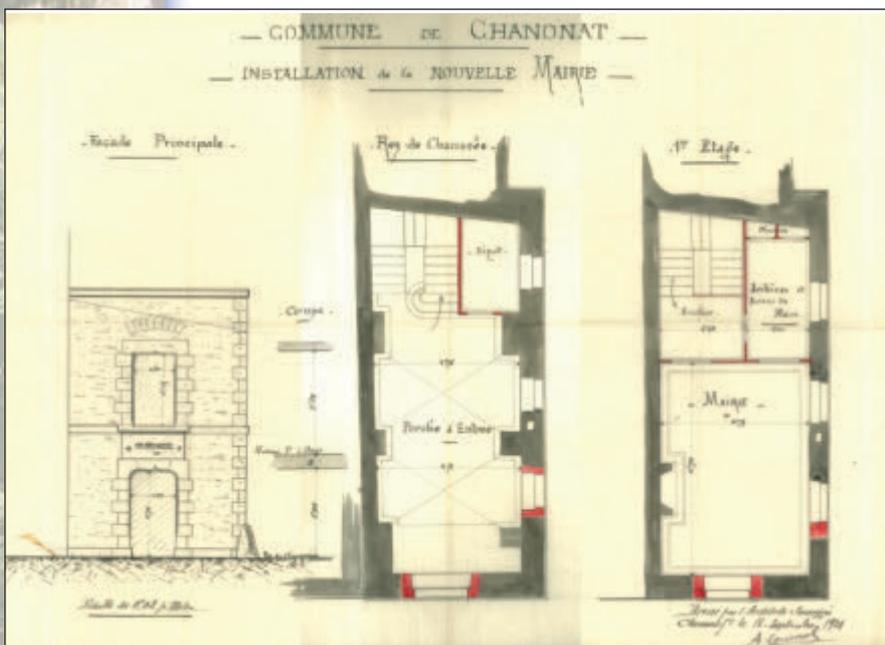
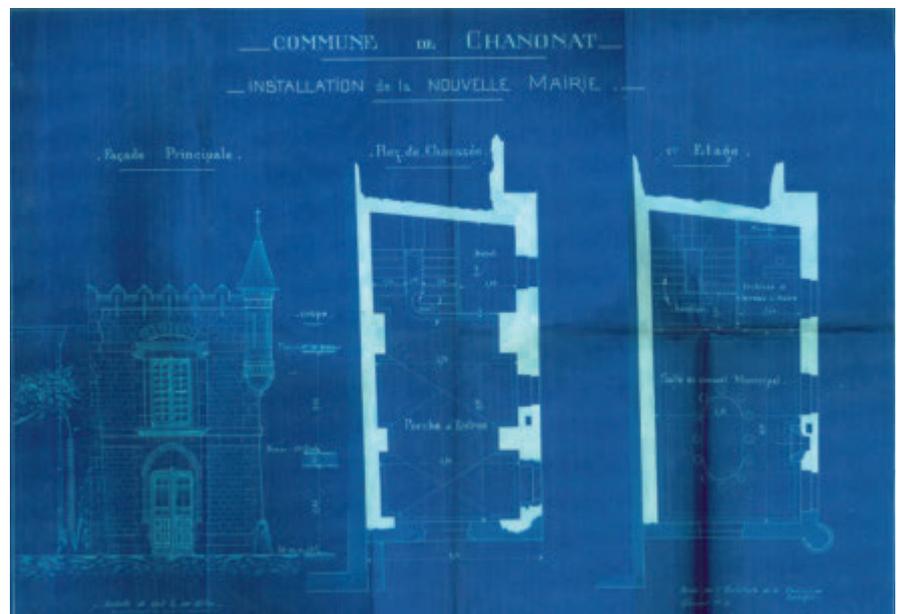
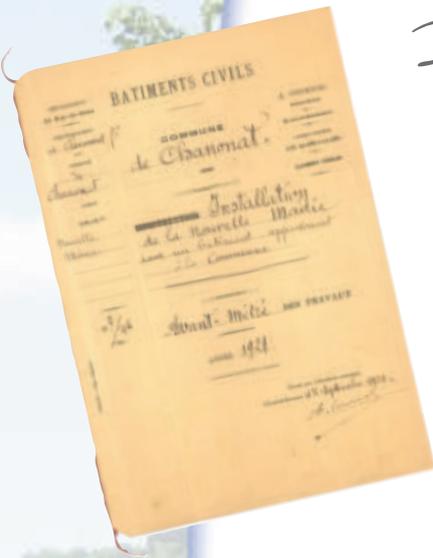
un peu d'histoire...

Projet de mairie en 1921

Un projet de nouvelle mairie avait déjà vu le jour... en 1921. Il n'a jamais abouti (heureusement ?).

Par contre, personne ne sait quel bâtiment existant devait être modifié pour accueillir ce projet.

Nous faisons appel aux historiens de la commune pour résoudre l'énigme !



MobiPlus

(Chèque Mobilité)



**Livret
mode
d'emploi**



Les chèques vous aident dans
votre quotidien,
pour vos déplacements
personnels ou professionnels.

- bénéficiaire au RMI
- moins de 26 ans
- demandeur d'emploi

Comment se
procurer le chéquier ?

- Imprimé de demande
de chéquier disponible
au CCAS ou en mairie

- à retourner au :

Conseil Général du
Puy-de-Dôme

- Service Aide Sociale
Prestations

24, rue St-Esprit

63033 Clermont-Fd Cedex 01

Pour tous renseignements :

04 73 42 20 46

www.puy-de-Dome.com



CONSEIL GENERAL
PUY-DE-DOME

